

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 107

présenté par

Mme Duby-Muller et M. Patrier-Leitus

TITRE

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

À la fin du titre, supprimer les mots :

« et à la souveraineté audiovisuelle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement tire les conséquences à l'intitulé de la proposition de loi de la suppression des dispositions du chapitre II.